



N°2018/48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 NOVEMBRE 2018**

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR
L'EGLISE CONCERNANT DES TRAVAUX D'URGENCE DE FORTIFICATION POUR
LE MUR COTE NORD DE LA CHAPELLE**

L'an deux mille dix-huit, le 19 novembre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 14 novembre 2018, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : GUIBOUT Damien, PIERRÈS Valérie, BERCHICHE Florence, PERRAULT Maurice, SIMONNEAUX Marc, FONTAINE Laure

Etaient absents : CUENOT Eric (donne son pouvoir à GUIBOUT Damien), PETIT Evelyne (donne son pouvoir à FONTAINE Laure), De VILLELE Gontran (donne son pouvoir à PIERRES Valérie) RAMBAUD Bérénice, CORBEL Thierry.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : PERRAULT Maurice

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 6

VOTANTS : 9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016-CD-5-5348.1 du Conseil Départemental en date du 20 juin 2016 concernant le fonds de soutien d'urgence aux communes rurales,

CONSIDERANT l'urgence de réaliser des travaux pour le mur côté nord de la chapelle de l'église de plus en plus détérioré et dont l'état présente un réel danger pour le bâtiment et pour le voisin mitoyen,

CONSIDERANT le fonds de soutien d'urgence aux communes rurales proposées par le Conseil Départemental,

ENTENDU l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

DECIDE de solliciter une subvention de 70 % des travaux HT auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds de soutien d'urgence aux communes rurales ;

DIT que la commune prendra en charge 30 % du montant HT des travaux ainsi que la TVA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



Copie de la présente délibération sera transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité